

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 juillet 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 05/07/2023

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 4

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Rémy AFFRE

Votants: 18

Pour: 18

Représentés : Christian BIES par Mariette COMBES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Olivier ROUBICHON-OURADOU par Pierre MATHIEU, Séverine SAUR par Marie-Pierre PONS

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY, Bernard BOSCO, Bernard COSTE, Marc FIDEL, Harmonie GONZALEZ

Absents:

Objet: Candidature à l'Appel à projets Massif central / Pôles de nature 2023-2027

Dans le cadre de l'appel à projets Massif central / Pôles de nature 2023-2027, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite répondre à cette candidature.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisé sous forme de Syndicat mixte ouvert, dont les membres statutaires sont quatre Communautés de communes (Grand Orb, Sud Hérault, Du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts) et le Conseil départemental de l'Hérault. La présidence est assurée par Jean ARCAS, Maire d'Olargues.

Le territoire comprend 102 communes et 80 000 habitants sur l'ouest du département de l'Hérault.

En 2016, s'appuyant sur une stratégie et un plan d'actions élaborés collectivement, le territoire a été retenu à l'appel à projet « pôle de pleine nature » du GIP Massif central. Deux axes stratégiques avaient alors été retenus :

- Développer une pratique locale et durable
- Développer une économie autour des APN.

Le plan d'actions 2017-2022 proposait une quarantaine de projets, portés par des structures privées ou publiques bénéficiant des financements européens LEADER et FEDER, mais aussi du Département de l'Hérault, de l'État et de la Région. En décembre 2022, 86 % du plan d'actions a été mis en œuvre. La dynamique territoriale engendrée par cette démarche est aujourd'hui indéniable et reconnue par les acteurs du territoire. La création de nouveaux équipements a permis l'émergence de nouveaux clubs sportifs et de sections sportives au sein d'établissements scolaires. La mise en œuvre d'une stratégie marketing commune a permis de développer notre notoriété et l'appropriation d'une nouvelle destination. Et surtout, une véritable synergie entre les différentes collectivités et avec les acteurs privés s'est développée.

Il est aujourd'hui avéré que les activités de pleine nature (APN) contribuent non seulement au développement économique d'un territoire (emplois non délocalisables) et à son attractivité mais aussi à la qualité de vie des habitants (bien être, santé). Leurs pratiques s'appuient sur les caractéristiques intrinsèques d'un territoire, ses qualités paysagères et environnementales notamment, qualités qui peuvent être menacées par un développement non maîtrisé. Ainsi, les APN peuvent être une entrée thématique permettant de traiter les différents aspects d'un projet de développement local.

Par ailleurs, le fleuve Orb structure le territoire du Pays et offre non seulement un réel potentiel touristique mais aussi un cadre de vie de qualité pour ses habitants.

Afin d'avoir une réflexion globale sur l'Orb, intégrant ces principaux acteurs, le comité de pilotage et le bureau ont validé l'intégration de trois communes non inscrites dans le périmètre du Massif central mais situées le long de l'Orb : Roquebrun, Cessenon-sur-Orb et Causses-et-Veyran.

La candidature du Pôle de pleine nature portera donc sur les 24 communes de la Communauté de communes Grand Orb, sur 21 communes de la Communauté de communes Du Minervois au Caroux sur 36, sur 1 commune de la Communauté de communes Sud Hérault et 1 commune de la Communauté de communes Les Avant-Monts. Au total, ce sont 47 communes concernées par la candidature pour 30 972 habitants.

Le comité de pilotage et le bureau ont aussi validé une stratégie et un plan d'actions pour le pôle de pleine nature 2. Cette stratégie doit bénéficier à toutes les populations, habitants et visiteurs. La préservation d'un environnement naturel de grande qualité est une nécessité partagée par tous, tant pour le cadre de vie des habitants que pour les paysages offerts aux visiteurs. Elle vise par ailleurs à renforcer la qualité de vie des habitants en leur proposant un accès à une offre qualifiée et organisée en matière de sports et de loisirs de nature. De plus, les APN et le tourisme sont des leviers de développement pour les territoires, participent au développement économique et donc aussi à la qualité de vie des habitants. Elle doit concilier les évolutions du tourisme avec les enjeux de préservation de l'espace, de la biodiversité et de résilience des écosystèmes au changement climatique. Mais aussi avec l'adaptation des activités touristiques aux nouvelles aspirations des clients ; il s'agit enfin de conforter les emplois de la filière « sports et loisirs de nature ».

Les ambitions et les objectifs sont les suivants :

Ambition 1 : Des activités de pleine nature moteur de l'attractivité territoriale

- Objectif opérationnel 1 : Une offre d'activités attractive
- Objectif opérationnel 2 : Un accueil et une animation dédiés aux APN
- Objectif opérationnel 3 : Développer et renforcer la pratique locale et pour tous.

Ambition 2 : Des Montagnes du Caroux en transition : atténuer, s'adapter et préserver

- Objectif opérationnel 4 : Faire des Montagnes du Caroux, une vitrine du tourisme durable en milieu naturel
- Objectif opérationnel 5 : Accompagner l'adaptation aux changements climatiques
- Objectif opérationnel 6 : Changer de regard : passer des sites de sport de nature à des sites naturels accueillant une pratique.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est le chef de file de la démarche et porte le poste d'animation, en accord avec les Communautés de communes, le comité de pilotage et le bureau.

Le budget prévisionnel pour 3 ans de l'animation et la mise en œuvre du Pôle de pleine nature Montagnes du Caroux est estimé à 146 000 € (salaire et coût indirect).

Le plan de financements pourrait être le suivant :

FNADT	61 335 € soit 42 %
LEADER	55 480 € soit 38 %
Autofinancement	29 185 € soit 20 %

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- valider la stratégie présentée dans le dossier de candidature au Pôle de pleine nature
- accepter que le Pays Haut Languedoc et Vignobles soit chef de file et porte le poste d'animation
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FNADT.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide la stratégie présentée dans le dossier de candidature au Pôle de pleine nature
- accepte que le Pays Haut Languedoc et Vignobles soit chef de file et porte le poste d'animation
- autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet
- autorise le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FNADT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Pons-de-thomières
Le Président,

Jean ARCAS.



